

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
	Conseil municipal du 10 février 2023
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-trois, le 10 février à dix-huit heures trente, le conseil municipal
Présent.e.s 14	Légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre. Présent.e.s : Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin, Bernard Curnier, Karen Delin, Bernard Duval, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Aurore Luquin, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Pascal Robelot, Stéphane Rouet, Fabrice Salin.
Votant 17	Représenté.e.s : Michel Fonfria (par B. Duval), Micheline Veillard (B. Curnier), Laurence Terraz (Françoise Richez) Non représenté : Jean-Hugues Motard ;

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie Busset

14 conseillers présents à cette séance du conseil municipal et 17 conseillers représentés.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le maire demande au conseil la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 7 : autorisation donnée au maire de signer le contrat de location gérance pour le multi-commerce.
- Point 8 : Autorisation d'engager des dépenses d'investissements en 2023.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2022

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2022, n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

2. Ouverture d'un contrat pour un agent saisonnier, du 3 avril au 15 novembre 2023, dont la mission principale est l'entretien des gîtes communaux

Cet agent saisonnier est recruté pour assurer l'entretien (ménage) de nos 3 gîtes communaux. Ce calendrier a été défini en fonction de la fréquentation des gîtes. En effet la location durant le 1^{er} trimestre est très exceptionnelle, ainsi qu'au delà du week-end du 11 novembre.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

3. Bibliothèque municipale : renouvellement de la convention annuelle avec le Département dans le cadre du plan départementale de Lecture Publique.

Françoise Richez présente la convention qui, signée pour 3 ans, définit les règles de partenariat entre le Département et la bibliothèque municipale. Elle contient la liste des services proposés par la bibliothèque départementale (prêts de livres, de supports d'animation, formations, actions culturelles, etc.). En contrepartie, elle décrit les engagements de la commune (surface, budget, heures d'ouverture, formation des bénévoles, rapport statistique).

Le maire indique que la bibliothèque municipale est intégrée au réseau départemental depuis de nombreuses années, qu'elle organise des manifestations culturelles avec la bibliothèque départementale, qu'elle participe aux échanges et formations, et contribue à l'animation culturelle de la commune. Aussi, il propose de signer la convention.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4. Demande de subventions auprès de la communauté des communes de l'Aillantais pour la prise en charges des coûts supportés par la commune dans le cadre de l'accueil du centre de loisirs dans ses locaux

Point présenté par Karen Delin.

La subvention de la CCAB pour mise à disposition de locaux au centre de loisirs des Pandas, était calculée en fonction de la surface du local et de la charge salariale liée à l'entretien.

Pour 2023, (calcul sur l'activité 2022) la CCAB a fait voter aux élus un nouveau règlement d'attribution. Les communes doivent fournir le détail des charges réelles, ainsi que l'effectif d'enfants accueillis.

Ces frais sont les suivants :

Frais	2022
Gaz	1485 €
Électricité	763,22 €
Eau	115,50 €
Assainissement	143,60 €
Ménage	3240,30 €
Total	5725,25 €

et les effectifs sur 2021 et 2022

Effectifs ALSH Les Pandas

	Périscolaire	Extra scolaire
2021	62	71
2022	74	67

Le maire demande au conseil de délibérer et de présenter à la CCAB, le montant de 5 725,25€, montant des charges 2022 portées par la commune du Val d'Ocre.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

5. Fond Vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le maire demande l'autorisation de faire une demande de subvention complémentaire dans le cadre de la réfection totale de l'éclairage public.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

6. Présentation d'un candidat à la reprise de la licences tabac auprès des douanes

Suite à la réunion du 7 février 2023 où le maire a présenté aux membres présents du conseil, madame Delphine Orcel comme candidate à la reprise du multi-commerce, le maire demande au conseil de pouvoir présenter la candidature de madame Orcel auprès de l'administration des Douanes, pour la reprise de la licence de tabac.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

7. Autorisation donnée au maire de signer un contrat de location-gérance d'une durée de 6 ans pour le multi-commerce

Rappel des conditions proposées :

La location du bâtiment commercial, du matériel fixe ainsi que du logement (100m²) est fixée à 450€ ht mensuels, auxquels s'ajoute un loyer de 50€ ht mensuels pour la mise à disposition de la licence IV.

Le montant de la redevance de la location-gérance du fonds de commerce ainsi que du matériel non fixe (un inventaire sera joint en annexe du contrat) permettant l'exploitation, est établi comme suit, et de façon croissante, pour accompagner les candidats vers une reprise du fond après 4 années d'exploitation.

1^{re} année : 125€ mensuels

2^e année : 250€ mensuels

3^e année : 375€ mensuels

4^e année : 500€ mensuels.

A l'issue des 4 années (48 mois) , il restera au locataire gérant à régler une 49 -ème redevance de 5000€ afin d'avoir l'entière propriété du fonds de commerce.

(En cas de rupture du contrat durant les 4 premières années, la redevance de location gérance restera acquise au bailleur)

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

8. Autorisation d'engager des dépenses en investissements en 2023 à concurrence de 25% des montants inscrits au PB (*budget principal*) de 2022

Article 2135 : Installations générales, agencements et aménagements : 12 500€ soit 25% de 50 000€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

9. Informations et questions diverses.

- Françoise Richez :

- Les ateliers numériques proposés par la Poste, se sont déroulés durant le mois de janvier. Une dizaine d'habitants ont participé. À partir de mi-mars, de nouveaux ateliers numériques seront animés par deux conseillers numériques du Département. Ils tiendront également des permanences.
- Le prochain *Flash de l'Ocre* est en préparation. Le message central de cette parution sera constitué par le programme d'été des associations.
- Le programme de la saison 2023 des expositions est finalisé : 5 expositions au musée Larcena du 29 avril au 17 septembre et 5 expositions à l'Atelier 19bis, s'étalant du 28 avril à début octobre.

- Fabrice Salin :

- Le broyage des terrains communaux situés rue Chaude, va être lancé avant fin février.
- Proposition de refaire un semis pour réhabiliter le terrain de foot au moulin du Berceau.

- Aurélie Jaluzot :

Demande que soit partagée la liste complète des participants aux illuminations de Noël.

- Stéphane Rouet :

- Présentation de la construction d'un auvent à l'atelier communal.
- Chemin des Fleys : plusieurs conseillers demandent de s'y rendre afin de voir si la coupe envisagée de certains arbres doit être effectuée.
- Chemin des Levées : l'impossibilité pour les habitants d'utiliser une partie de ce chemin doit être débattue. Une demande a été faite au cadastre, afin de connaître la réalité des droits des propriétaires des deux parcelles D314 et D313. Une rencontre des différentes personnes concernées sera organisée.

La séance est levée à 20h20.

Le maire
Bernard Curnier

